



**APPEL A PROJET 2014 -2015
RÉSIDENCE ARTISTIQUE
BELEM – PARÁ - BRÉSIL**

L'Alliance française est un mouvement international créé en 1883, qui s'est donné pour mission d'enseigner la langue française dans le monde, d'organiser des manifestations culturelles et de développer la connaissance et le goût de la culture française et des cultures francophones.

La Guyane française et le Pará, du fait de leur proximité géographique, ont tout à gagner à renforcer leurs liens d'amitiés. L'Alliance Française de Belém, au carrefour de leurs intérêts réciproques, souhaiterait favoriser ce rapprochement, et ainsi, à travers le dialogue des cultures, une meilleure compréhension entre les peuples dans un esprit de coopération, de solidarité et de respect mutuel. L'Etat du Pará, conscient de l'importance des échanges avec ses proches voisins, est très favorable et appuie ces initiatives. Il en est de même pour l'Ambassade de France au Brésil dans le cadre de sa politique de coopération transfrontalière.

Le projet des résidences artistiques croisées

Ce projet de résidence fait suite aux projets d'échanges culturels entre la Guyane et le Pará initiés par l'Alliance Française de Belém (AFB) en 2013, avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles de Guyane et de l'Ambassade de France au Brésil. D'une manière générale l'AFB souhaiterait favoriser la systématisation de résidences artistiques croisées entre artistes guyanais et bélémois dans le domaine des arts plastiques. Aussi, cette année encore, l'AFB souhaite poursuivre l'action des résidences débutée en 2013 et 2014 avec la plasticienne Drika Chagas, en recevant à Belém cette fois-ci un artiste plasticien guyanais.

L'artiste devra obligatoirement présenter un projet créatif pertinent et en rapport avec le territoire (histoire, identité, paysages humains, urbains, géographiques etc.). Les projets faisant montre d'une sensibilité à la multidisciplinarité seront particulièrement appréciés.

Modalités

L'Alliance française de Belém s'engage à fournir ou à assurer à l'artiste sélectionné :

- Un espace de travail et un espace d'exposition
- L'organisation d'une exposition de clôture du travail de résidence
- Un logement
- Les billets d'avion aller et retour
- Un perdiem pour l'alimentation et les frais de déplacement sur place.

En contrepartie, l'artiste lauréat s'engage à :

- Participer ponctuellement aux activités culturelles et/ou académiques de l'AFB (organisation d'ateliers, conférences ou workshops) avec les partenaires locaux
- Ouvrir ponctuellement son espace de travail aux scolaires pour sensibiliser le jeune public à la création artistique
- Produire une exposition du travail réalisé pendant la résidence
- Dispenser au minimum 4 ateliers de formation à des artistes locaux ou étudiants en arts.

Période et durée de la résidence

De 2 à 3 semaines consécutives entre janvier et mars 2014

Critères d'éligibilité et modalité de sélection

- Justifier d'un parcours professionnel et d'un certain nombre de travaux
- Avoir exposé au minimum 1 fois individuellement ou collectivement
- Expérience (artistique ou professionnelle) à l'étranger souhaitée
- Pouvoir se libérer de toute activité professionnelle durant la totalité de la résidence
- Faire preuve d'une certaine autonomie en portugais
- Posséder la nationalité française

Une commission de sélection composée de professionnels de la culture et placée sous la présidence de l'AFB étudiera l'ensemble des dossiers (projet artistique et parcours professionnel).

Inscriptions : du 15 décembre au 31 décembre 2014 inclus.

Sélection du lauréat et communication des résultats : au plus tard le 5 janvier 2015.

Pièces à fournir et à envoyer à l'adresse suivante cultural@afbelem.com sous format PDF (**objet du message « candidature résidence artistique 2015 »**) :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Dossier de proposition artistique présentant le projet (1 à 3 pages)
- Au minimum 10 réalisations représentatives du travail et de la sensibilité de l'artiste
- Catalogues ou documents justifiant de(s) l'exposition(s) réalisée(s)*

*Le travail peut être présenté via un site web.